



25 septembre 2014

75^e Congrès de l'Union Sociale pour l'Habitat :

« Les annonces ministérielles apportent une réponse à la paupérisation des ménages HLM »,

déclare Norbert Fanchon, Président du Directoire du Groupe Gambetta.

Lyon, mardi 23 septembre 2014. Dans son discours d'ouverture de la 75^{ème} édition du Congrès annuel de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH) ayant pour thème « le logement pour tous », Sylvia Pinel, Ministre du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité, a réaffirmé son engagement pour que le secteur du logement social se développe, se modernise et réponde encore mieux aux préoccupations des Français.

Un certain nombre de mesures ont été annoncées par la Ministre, portant sur la rénovation de logements sociaux, le développement d'une offre de logements très sociaux, la sécurisation de l'accession sociale à la propriété et l'amélioration de la gestion locative. Parmi ces mesures, trois ont été plus particulièrement appréciées par Norbert Fanchon, Président du Directoire du Groupe Gambetta, promoteur et bailleur social :

Exonération de taxe foncière pendant 25 ans. Le Gouvernement soutiendra, dans le cadre du Projet de loi de Finances, toute proposition prorogeant l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sur 25 ans pour les nouveaux logements sociaux construits. La durée de cette exonération devait, en effet, être ramenée à 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2015.

Prêt « amiante ». La création d'un nouveau prêt bonifié, distribué par la Caisse des Dépôts et Consignations, permettra au secteur HLM de financer les surcoûts rencontrés pour la gestion des travaux d'amiante. Ce prêt, plafonné à 10 000 euros par logement, sera aligné sur le barème de l'EcoPLS, destiné pour l'instant au seul financement de travaux de rénovation énergétique.

Construction de logements très sociaux. La mutualisation des ressources du mouvement HLM de 300 millions d'euros sur les trois prochaines années, destinée à créer une offre nouvelle de « super PLAI HLM ». 15 000 logements (5 000 par an) seront ainsi financés avec des loyers au-dessous du niveau actuel afin de tenir compte de la précarisation et de la paupérisation d'une partie des locataires du parc social.

« Les annonces de ce matin sont globalement positives et constructives pour le monde HLM, notamment le maintien de l'exonération de taxes foncières sur les propriétés bâties et la réflexion sur l'amiante. Le super PLAI permettra de résolvabiliser les Français les moins riches qui ne peuvent pas effectivement payer les loyers HLM. Il sera une réponse à la paupérisation des ménages HLM », conclut Norbert Fanchon.

Groupe Gambetta, en bref...

Pionnier du logement coopératif, le Groupe Gambetta, présidé par Daniel Chabot et dirigé par Norbert Fanchon, Président du Directoire, est un promoteur qui conjugue ses activités dans les secteurs social et privé. Sa société mère (holding), basée à Cholet, est une société coopérative HLM dont l'actionnariat de référence est composé des salariés. Créé à Cholet (49) en 1923, le Groupe est présent dans l'Ouest, le Centre, PACA et l'Île-de-France, des territoires où il a construit plus de 30 000 logements depuis sa création. Il prépare aujourd'hui de nouvelles implantations afin d'atteindre une dimension nationale et de poursuivre son développement. Le Groupe vise la production de 1 000 logements par an à l'horizon 2018 (contre 450 en 2014), également répartis entre secteur social et privé. Le Groupe Gambetta est membre de la Fédération des Promoteurs Immobiliers et de l'Union Sociale pour l'Habitat.

Contact presse

Galivel & Associés - Carol Galivel/Julien Michon - 01 41 05 02 02

21-23 rue Klock – 92110 Clichy – Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com